Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260610-2026_080-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an 2026, le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, me KHEZZANE Christine, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, M. BROSSAIS, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, Mme HUTSEBAUT Sylvie

Excusés avec pouvoir : Mme HASCOET Marie donne son pouvoir à Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand donne son pouvoir à Jacques BLANCHET, Mme SABATIER Nathalie donne son pouvoir à M. EON Jonathan

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf	2026-080

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le rôle du correspondant « défense » est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. Pour les accompagner et les soutenir dans leur mission, les correspondants « défense » peuvent compter sur les délégués militaires départementaux en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (Institut des Hautes Études de Défense Nationale).

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal chargé d'assurer la mission de correspondant défense.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** M. Vincent SINOQUET correspondant Défense

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

P.O 1e adjointe

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel